



Bilan de la mandature 2014 - 2016

► Adhérents - Clubs

Fin 2013, il y avait 34 clubs et 284 adhérents

Fin 2016, il y a 25 clubs et 215 adhérents (au dernier comptage).

La baisse des effectifs reste constante, tout comme dans les 7 autres régions de la FFCV
(fin 2016, la FFCV compte 93 clubs et 1240 adhérents - dernier comptage)

Les clubs qui ont quitté CinéVIF pendant cette mandature (pour des raisons très diverses) sont :

AAIS Paris, Objectif Image Paris, ASCAP Vidéo Poissy, CPC Moret, CCAM Mantes, CV Maurepas, CISBa Val d'Essonne, CCA Imago Nogent, PFA Argenteuil, Cara IBM.

D'autres clubs nous ont rejoints ou ont été créés à partir de restructurations des clubs précédemment cités :

ACD La Boissière, ARIS films, ERPD LaBoissière Ecole, TasVu Saint-Denis, CIA.

La majorité des adhérents a toujours plus de 60 ans. Pourtant, chaque année, nous avons découvert des nouveaux et jeunes auteurs (Lucas Renaudot, Fabien Luszezyszyn, Nathanaël Bourg, Aline Marçot, David Schevènement, Jade Morice, Ellula Godard Sepulveda...) dont nous avons encouragé l'intégration dans notre réseau, en les sollicitant pour être juré par exemple.

Nous avons également le souci constant de conserver le lien très précieux avec notre seul club affilié en Outre-mer (le club Guadeloupe 971), notamment en publiant leurs actualités dans notre bulletin régional, ou en intégrant au jury son représentant en métropole (Laurent Albert, en D1 2015).

► Concours régionaux

Nous sommes restés sur un dispositif à deux divisions.

En début de mandature, un sondage avait été fait, avec proposition de solutions alternatives :

un seul régional (rejeté car aucun club ne peut organiser un concours sur 3 jours pour 70 films),
ou deux festivals avec catégorie spécifique (un "fictions" et un "documentaires"), rejeté également.

Production

La production de films est restée remarquablement stable : entre 67 et 74 films sur ces 3 années (entre 68 et 73 pour la mandature précédente).

La proportion des fictions et expressions libres est en légère progression et représente la moitié du temps total de projection. La proportion en durée des catégories "réalité" est en légère baisse depuis au moins une dizaine d'années.

Le nombre des clubs participant aux concours chaque année est important et stable : plus de 20 à chaque fois.

Un effort a été fait pour que *tous* les clubs affiliés à CinéVIF proposent au moins un film, ce qui n'est pas encore le cas.

Clubs organisateurs

Chaque année, le bureau régional doit faire des relances pour trouver deux clubs organisateurs. C'est assez préoccupant.

La contribution de DiViPassion Athis-Mons est extrêmement précieuse : organisation d'un concours chaque année (la D2 en 2014 et en 2015, la D1 en 2016), soit 3 concours sur 6.

Fait nouveau et encourageant : deux clubs ont organisé leur premier concours régional, avec succès : le club de Vaires-sur-Marne (la D1 en 2015) et le club de Rueil Malmaison (la D2 en 2016). Le Cinamat L'Haÿ-les-Roses complète le tableau avec l'accueil de la D1 en 2014.

Rappelons une des premières initiatives de la mandature : avoir fait passer l'aide de CinéVIF au club organisateur de 400 euros à 500 euros. Cette aide a été portée à 600 euros en fin de mandature. Trouver deux clubs accueillants par an reste toutefois délicat, dans un contexte difficile pour l'existence même des associations.

Jurys

Trouver 10 jurés par an (5 par division) qui soient reconnus comme suffisamment qualifiés est un casse tête récurrent également. Une "formation de jurés" en 2012, pourtant considérée comme très satisfaisante par les 10 stagiaires, n'a pas porté ses fruits. Nous avons parfois fait appel à des personnes extérieures (ce qui est plutôt positif), mais au delà de la proportion en principe permise par notre règlement.

Durant cette mandature, nous avons fait des efforts pour intégrer davantage les femmes (2 présidentes de jury en 2015) et les jeunes (Lucas Renaudot, 20 ans, président du jury D2 en 2016). Nous avons également sollicité, pour les présidences de jury D1, des personnes en dehors du cercle fermé des présidents des autres régions FFCV.

Il nous semble important de créer des passerelles avec des réseaux extérieurs à la FFCV à l'occasion de la constitution de nos jurys.

Règlement / palmarès

Une des premières décisions de cette mandature a été d'apporter davantage de lisibilité et de cohérence dans les palmarès. La pléthore des 1ers, 2èmes, 3èmes prix (les "prix" correspondant à la moyenne des notes pour un film) ont été supprimés, et ont été remplacés par des diplômes intitulés les "Méliès".

Les notes aux films ont été supprimées, et une nouvelle fiche d'évaluation des films, plus pertinente et plus "pédagogique", a été mise en place en 2015.

Parallèlement aux Méliès, le *palmarès officiel* est davantage en phase avec les qualifications des films professionnels (meilleur reportage, meilleur montage, meilleure mise en scène, etc.), plus valorisantes et crédibles autant en interne qu'en externe.

Une décision de l'AG de 2014 avait été de limiter le nombre de films à 2 par auteur (hors film minute), ce qui va au-delà du règlement fédéral qui se contente de limiter le temps pour un auteur à 30 minutes (hors film minute).

L'obligation, officiellement entérinée en 2015, de la présence de l'auteur (on d'une personne figurant au générique) à la lecture du palmarès a été acceptée et globalement bien suivie. Les réalisateurs sont davantage présents à la cérémonie des palmarès.

Un vote à l'AG d'octobre 2016 interdit le cumul de prix, sauf une fois avec le Grand Prix du festival.

Enfin, une proposition innovante et qui impliquera fortement le public (l'attribution des "Méliès" Or, Argent et Bronze - donc les "montées/descentes" D2/D1 déterminés par un vote public) a été adoptée à une courte majorité, mais après un stimulant débat, lors de cette dernière AG de la mandature.

► Finances

CinéVIF gère un budget annuel d'environ 2500 euros, dont les recettes proviennent essentiellement de la redistribution régionale (25%) des cotisations fédérales des clubs et adhérents affiliés. Dans un contexte "zéro subvention régionale" et avec des cotisations en baisse, CinéVIF compte pourtant 800 euros de plus dans sa caisse à la fin de la mandature qu'à son début. Hors livret A (inchangé à environ 1100 euros), le solde fin 2013 était de 212,01 euros, fin 2014 de 303,73 euros, fin 2015 de 488,57 euros, et fin 2016 de 1001,03 euros.

Le seul investissement durant cette mandature a été l'acquisition de deux disques durs. Les formations de 2016 organisées sur le documentaire n'ont rien coûté à CinéVIF.

Etant donné l'état fragile des finances régionales constaté en début de mandature, une décision de l'AG de 2014, sur une proposition de Luis Neto, avait établi une participation aux frais de 10 euros par film (sauf les films minute) à partir de 2015. Cette disposition a été bien acceptée et a été reconduite pour 2016, puis pour 2017. Cette mesure a permis d'augmenter l'aide aux clubs organisateurs de 400 euros à 500 euros, puis à 600 euros en fin de mandature, pour 2017. La suppression des récompenses en numéraire (sauf le chèque de 100 euros en D2 pour le meilleur film de Jeune), ainsi qu'une maîtrise des coûts de fonctionnement ont permis de finir cette mandature avec un solde très positif, qui permettra à la prochaine mandature d'envisager des investissements en matériel, en événements ou en formations.

► Communication / Formation

Il faut saluer l'initiative de Didier Bourg, chargé de la communication et de la formation à CinéVIF, pour l'organisation de deux sessions d'une formation régionale d'une journée sur le documentaire. La session à La Boissière Ecole en février et à Athis-Mons en avril 2016 ont attiré 69 personnes : c'est un succès qui a dépassé les espérances.

Pascal Bergeron, vice-président pour la formation à la FFCV, est intervenu "à la demande" dans plusieurs clubs pour des formations techniques ponctuelles. Quelques autres initiatives de formations techniques ont été réalisées pour des clubs (par Patrick Lanza, dans le domaine du son, par exemple). Certains clubs se regroupent parfois pour mettre en commun leurs compétences, à l'occasion d'un tournage ou d'un atelier technique.

Par contre, une formation d'un week-end sur le montage (en tant qu'écriture), souhaitée par le président de CinéVIF, n'a pas pu aboutir. Il faudrait pourtant développer des formations *non-techniques* (mise en scène, direction d'acteur, écriture du montage, travail de préparation à un film de voyage ou à un reportage, travail de l'image et de la bande son...), où les marges de progression restent importantes, et qui ne peuvent pas s'apprendre par des tutoriels ou des référentiels purement technicistes.

Cependant, les formations de Didier Bourg et les initiatives programmées en fin de mandature par Pascal Bergeron permettent d'envisager une activité plus soutenue dans le domaine de la formation à CinéVIF prochainement.

CinéVIF s'est doté d'un nouveau site web, avec son propre nom de domaine, opérationnel depuis début mars 2016. Ce nouveau site, prévu pour être plus réactif, attrayant et complet, a été conçu gratuitement par des étudiants en communication de l'IUT Bobigny Paris XIII, dans le cadre d'un projet universitaire.

Le site a déjà connu des pics de fréquentation remarquables (1120 vues les 3 semaines qui ont suivi la D1, ou 493 vues les 2 semaines qui ont suivi Soulac, par exemple). Le record de vues pour un jour est établi à 189 le lundi 18 avril, lendemain de la D1. Ce site a donc pris efficacement le relais de l'ancien site hébergé par Free et administré par Florence Clavier depuis 2012, qu'il convient ici de remercier.

Le suivi des "clubs discrets", proposé en début de mandature, afin de mieux connaître leurs attentes et préserver les liens avec ces clubs invisibles à toutes nos manifestations, n'a pu se faire que très imparfaitement. Le bureau régional regrette qu'un sondage sur le recensement des compétences et des ressources dans les clubs, initié par Didier Bourg et réalisé en 2014, ait laissé indifférent (2 réponses de club sur 28).

Par contre, une enquête sur CinéVIF a été réalisée par les étudiants en communication de l'IUT entre octobre 2015 et mars 2016. Ce groupe d'étudiants a remis un rapport d'analyse de 38 pages, riche de nombreux témoignages. Ce travail, comme celui de la création du site web, était également gratuit pour CinéVIF.

Concernant le bulletin semestriel "L'Œil à l'écoute", des efforts constants ont été fait en matière de mise en page et de contenu rédactionnel et photographique.

En matière de relations institutionnelles et recherche de subventions, peu de choses ont été tentées, à part quelques réunions avec la Cofacrif. Le niveau régional d'une fédération nationale de clubs pour la plupart municipaux ne semble pas trouver d'interlocuteur décisionnaire, surtout dans un contexte de refonte des régions administratives.

► Autres événements

Le lien social et convivial qui fait vivre le réseau de CinéVIF doit beaucoup aux nombreuses manifestations régulières organisées par les clubs affiliés, qui se sont poursuivies durant cette mandature. Citons :

- la "Coupe de l'Amitié" organisée par le CIV Vanves
- les Rencontres d'automne du Bouchet, organisées par le CAB Le Bouchet
- les "Canotiers" des AVM Vaucresson Marnes-la-Coquette
- le festival Le Francilien, organisé par Jean-Pierre Clavier à Marolles-en-Hurepoix
- le festival DiViPassion, organisé par DiViPassion Athis-Mons

A ces grands rendez-vous s'ajoutent les deux galas annuels du Cinamat L'Haÿ-les-Roses, les séances publiques du CIV Vanves et du VCR Rambouillet, et les initiatives de plusieurs clubs (CAP Paris, CIV Vanves...) liées au "Jour le Plus Court".

Le festival "Mon Cinéma" (concours National FFCV) a permis à nos auteurs franciliens sélectionnés de se distinguer à Bourges-auditorium 2014, Vichy 2015 et Soulac 2016. Le quota de temps imparti aux films de notre région nous a été très favorable (car notamment lié au nombre d'adhérents) : autour de 150 minutes, soit 12 films en 2014, 20 films en 2015, 18 films en 2016 (y compris les films minute, qui n'entrent pas dans le quota).

En sélection UNICA, CinéVIF a compté 0 sélection en 2014 (Piestany, Slovaquie 2015), 1 sélection en 2015 (Suceava, Roumanie 2016), et 1 sélection en 2016 (Dortmund, Allemagne 2017).

Les relations entre la représentation régionale et le bureau fédéral FFCV ont connu quelques moments difficiles (différends sur des points de règlement et sur le budget, méthode de management ou d'organisation...), quoique souvent en phase avec les autres présidents de région. La mandature se termine toutefois sur des relations plus apaisées avec le bureau fédéral.

Enfin, à noter nos rendez-vous statutaires obligatoires : les 6 assemblées générales semestrielles de cette mandature, et les réunions du bureau qui généralement les précédaient. Avaient accueillis les AG de cette mandature : les clubs de Cinamat L'Haÿ-les-Roses (2 fois), CAB Le Bouchet, CCC Le Chesnay, CACS Sannois et DiViPassion Athis-Mons. Ces 6 assemblées générales ont toutes obtenues le quorum, avec généralement autour de 75% des clubs présents ou représentés.

► Conclusion

En conclusion, nous pensons avoir eu le souci constant de rester fidèle à la politique que le président régional a explicitée dès son édito du numéro 36 de *l'Œil à l'écoute* et que nous reproduisons ici : *"C'est un souci de transparence, d'exigence et d'équité qui me guide. Notre réunion du 29 mars (2014) a montré j'espère ma volonté de débattre franchement de tous les sujets pour avancer tous ensemble. Il s'agit maintenant de faire face aux défis liés à la valorisation des auteurs confirmés ou prometteurs, sans décourager la passion des plus modestes - et ceci dans un contexte où le bénévolat s'essouffle et les moyens matériels se réduisent. Mais rappelons que les concours CinéVIF demeurent la seule opportunité d'une projection publique de prestige, en salle, pour des films réalisés dans le cadre d'une activité de loisir"*.

Le bureau régional CinéVIF 2014-2016 :

Charles Ritter, Luis Neto, Georges Daniel, Patrick Armenault, Didier Bourg, Marcel Chanut
(consultant : Jean-Pierre Clavier)